



Le D.D.E.N. rattaché à votre école se nomme Jacques GUIHENEUF.
 Vous pouvez le contacter au 06.31.90.55.70 ou par mail : jacques.guiheneuf@orange.fr



Qu'est ce qu'un D.D.E.N. ?

Les D.D.E.N., Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale, nommés par l'Inspecteur d'Académie, sont organisés en délégations rattachées aux circonscriptions d'inspection. L'article L241-4 5° confie aux délégués une mission d'inspection des écoles.

Les **D**élégués **D**épartementaux de l'**É**ducation **N**ationale sont des *bénévoles* partenaires de l'école publique.

Nommés officiellement par le D.A.S.E.N., après avis du C.D.E.N., qui se déroule sous la présidence du Préfet, et nantis de leur fonction officielle, les D.D.E.N. veillent aux bonnes conditions de vie de l'enfant, à l'école et autour de l'école. Ils sont membre de droit du conseil d'école et membre du C.D.E.N.

Les D.D.E.N. sont à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, leur fonction est parallèle et complémentaire entre les différentes composantes du conseil d'école. Le caractère officiel de la fonction confère aux D.D.E.N. un poste opérationnel et non pas seulement consultatif.

Les D.D.E.N. connaissent l'histoire de leur école. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de médiation et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Ils exercent une fonction de contrôle, de vigilance, de proposition :

- Inspection des locaux, du mobilier et de l'équipement
- Sécurité dans et autour de l'école
- Surveillance des effectifs
- Participation au projet de travaux et aménagement
- Restauration scolaire
- Transports scolaires
- Activités périscolaires
- Caisse des écoles

La pédagogie ne concerne pas les D.D.E.N., elle est le domaine exclusif des enseignants.

Ni usagers comme les parents, ni directement acteurs comme les enseignants, le D.D.E.N. est un véritable partenaire de l'école publique qui s'associe à l'équipe éducative pour la réalisation d'un même objectif, d'une seule cause : l'intérêt des élèves.

Le **D**élégué **D**épartemental de l'**É**ducation **N**ationale est une personne ressource de l'école, il est garant des valeurs républicaines, son action ne prend tout son sens qu'en référence aux principes qui ont fondé l'école publique : l'égalité, la gratuité, la laïcité.

PARTENAIRE ET PERSONNE RESSOURCE DE L'ÉCOLE :

Les D.D.E.N. sont des *bénévoles*, hommes ou femmes, retraités ou actifs, enseignants ou non enseignants, nommés officiellement par le Directeur Académique sous couvert du Préfet. Ils connaissent l'histoire de leur école et sont des personnes ressources. Le caractère officiel de la fonction confère aux D.D.E.N. un rôle opérationnel et non pas seulement consultatif. Cette fonction s'étend dans divers domaines : l'état des locaux scolaires comme ceux de la restauration, le mobilier scolaire mais aussi les installations sportives, le matériel d'enseignement, les transports scolaires, et bien entendu la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments. Membre de droit du conseil d'école, leur rôle peut être déterminant dans la suite donnée aux débats de cette rencontre. Les D.D.E.N. peuvent aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles avec pour objectif l'intérêt de l'enfant. Ils veillent également à la bonne application du code de l'Éducation sur l'ensemble du territoire.

LES DDEN FIDÈLES A LEURS CONVICTIONS:

Les D.D.E.N. affirment que la *laïcité* est un principe et une réponse au vivre ensemble et au vouloir ensemble avec nos différences. Elle est une exigence et un point fort pour les délégués, leur objectif permanent car elle est une véritable boussole pour les choix comme pour les refus.

L'école constitue un enjeu politique central car la question scolaire rejoint la question sociale. Elle a un rôle prépondérant pour l'intégration des enfants dans la société, elle légitime le collectif et respecte l'identité de chacun. Les élèves construisent un destin commun où se rencontrent, se respectent et s'enrichissent les différences d'origine sociale, culturelle, religieuse et où se fonde et se construit l'unité de la République

Son devoir, est de transmettre à chaque enfant les désirs, les savoirs et les méthodes qui lui permettront de choisir sa destinée et de la construire, dans un climat de liberté, d'égalité et de fraternité.

Fidèles à leurs convictions, déterminés et exigeants, les D.D.E.N. s'engagent pour accompagner l'*École de la République* dans les défis du futur car l'éducation doit rester l'investissement essentiel pour l'avenir.

